

Caractéristiques de l'Offre

Nombre d'actions mises à la disposition du public : 8 236 090 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une Offre Publique de Vente, représentant 15% du capital

Valeur nominale : 10 dinars

Fourchette de Prix: Entre 13,840D et 15,480D

Montant de l'opération : Entre 114MD et 127,5MD

Période de souscription : du 15/09/2014 au 30/09/2014 inclus

Jouissance des actions : Les actions portent jouissance à partir du 1^{er} janvier 2014

Offre proposée : Les 8 236 090 actions offertes dans le cadre de cette opération seront réparties comme suit :

1- Offre à Prix Ouvert

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
Catégorie A :			
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 1 000 actions	40%	400 000	[5 536mD – 6 192mD]
Catégorie B:			
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 001 actions et au maximum 274 536 actions pour les non institutionnels et 600 000 actions pour les institutionnels	60%	600 000	[8 304mD – 9 288mD]
Total	100%	1 000 000	[13 840mD – 15 480mD]

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A: Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels et 600 000 actions pour les institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

2- Placement Global

4 800 000 actions représentant 8,7% du capital seront offertes à des investisseurs institutionnels.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 2 745 363 actions (soit au plus 5% du capital).

Les donneurs d'ordres au Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et du Placement Privé.

Les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

Les souscriptions dans le cadre du Placement Global sont centralisées auprès du syndicat de placement composé de MAC SA et Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation et dirigé par MAC SA comme étant établissement chef de file.

3- Placement Privé

2 436 090 actions représentant 4,4% du capital seront offertes à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 25 000D.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- 274 536 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital) ;
- 2 436 090 actions pour les institutionnels.

Les donneurs d'ordres au Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et du Placement Global et inversement.

Les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Les souscriptions dans le cadre du Placement Global sont centralisées auprès du syndicat de placement composé de MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation et dirigé par MAC SA comme étant établissement chef de file.

Contrat de liquidité : Portant sur 4 000 000 dinars et 275 863 actions pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions Délice.

Avantage fiscal :

Conformément à l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales souscrivant à cette opération bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'IRPP ou l'IS.